



**Madame Michèle ALLIOT-MARIE**  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des  
Collectivités Territoriales

Place Beauvau  
75008 PARIS

Référence : AG.FA/021-2008

Objet : déroulement de carrière des sapeurs-pompiers professionnels « accidentés de la vie »

Madame le Ministre,

Depuis la refonte de la filière de 2002, certains de nos collègues sapeurs-pompiers professionnels « accidentés de la vie » et en situation d'inaptitude opérationnelle, ne peuvent plus satisfaire à l'ensemble des prés-requis obligatoires pour leur avancement de grade.

Soucieuse, d'apporter une réponse adaptée à ces situations difficiles, la FA/SPP-PATS souhaiterait l'élaboration d'un projet autorisant leur nomination au titre de la promotion sociale.

Cette promotion sociale adaptée s'adresserait à ces collègues sapeurs-pompiers professionnels inaptes opérationnels et qui ne peuvent effectuer la totalité de leur formation d'adaptation à l'emploi. Ils leur seraient proposés en remplacement des unités de valeurs non validées, une validation des acquis de l'expérience ou une reconnaissance de l'expérience professionnelle correspondant à leur fonction exercée.

C'est une inquiétude dont nous avons déjà fait part aux services du Préfet Henri Masse, Directeur de la DDSC, il y a quelques semaines et que nous vous avons présentée lors de notre entretien du 20 février 2008.

Dans l'attente d'une proposition écrite de promotion sociale particulière pour ces sapeurs-pompiers professionnels, je vous prie, Madame le Ministre, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Le Président Fédéral,

André GORETTI